



ORDRE DES
ARCHITECTES

Education and Practice

the future architect

Les stratégies intégrées

The Symposium ACE

6 mai 2017

Contexte National

Introduction

L'innovation en architecture est au cœur des préoccupations du Ministère de la culture et de la communication. Il en a fait un des axes de sa réflexion sur la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA).

La SNA constitue un ensemble de 28 mesures visant à faire reconnaître la valeur culturelle économique et environnementale de l'architecture. Les propositions de la SNA ont vocation à valoriser une discipline et une pratique fondamentales pour le confort et la qualité de vie de tous. Elles s'organisent autour de 3 thèmes : sensibiliser, **innover**, développer.

Les innovations dans l'enseignement de l'architecture

L'innovation autour du BIM

Le BIM est apparu comme un outil majeur d'expérimentation et d'innovation dans la conception. Il est également pour certaines Ecoles l'occasion d'expérimenter une nouvelle façon d'enseigner. La SNA a proposé l'organisation d'Assises du BIM pour faire émerger les pratiques d'enseignement expérimentales d'écoles pilotes.

Toutes les écoles d'architecture se sont réunies 4 fois en 2016.

A ces occasions sont apparues des pratiques innovantes qui incitent tous les acteurs de l'enseignement à repenser/revisiter l'enseignement par le projet – au cœur du dispositif pédagogique en France.

Les innovations dans l'enseignement de l'architecture

Participer à l'innovation, objectif consacré pour les Ecoles par la loi LCAP

La loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 réprecise les objectifs auxquels doivent répondre les Ecoles d'architecture (art. 54).

Elles doivent, en particulier, participer à la veille artistique, scientifique et technique **et à l'innovation** dans ses différentes dimensions, notamment pédagogique.

Les innovations dans l'enseignement de l'architecture

Voici les pistes évoquées lors de ces assises du BIM

- **Des modalités pédagogiques expérientielles**
- **L'accroissement de partenariats** pour les écoles d'architecture avec des partenaires extérieurs
- **La révision des enseignements pour mixer :**
 - Les publics
 - Les enseignements de l'acte de bâtir aux enseignements plus techniques

*Projet d'écoles pilotes soumettre un projet au **PLAN d'Investissement d'avenir (PLAN Juncker France)** dans la catégorie **Les Grands Défis du numérique**.*

Les innovations dans la recherche

Création de 5 chaires partenariales

Un des axes stratégiques de la SNA est d' : « articuler formation-recherche-métiers et de rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie.

Dans cette optique, le Ministère a lancé un appel pour la création de chaires partenariales (mesure 17 de la SNA). Ces chaires qui réunissent acteurs académiques, professionnels, économiques et les collectivités sont destinées à accélérer l'émergence de réponses aux grands défis sociétaux. 5 Chaires sont sorties lauréates parmi 14 propositions pour leurs fortes innovations pédagogiques, scientifiques et leur ancrage territorial.

Les innovations dans la recherche

Thématique de ces 5 chaires partenariales lauréates

- Les mobilités métropolitaines innovantes
- L'architecture et la construction en bois
- L'habitat du futur
- L'écologie numérique, le design environnemental, l'architecture 2.0
- La réutilisation et la création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager

Les innovations dans la recherche

100 doctorants dans les entreprises d'architecture d'ici 2020

La mesure 16 de la SNA vise à opérer une émulation croisée entre d'une part, les Ecoles d'architecture et les autres établissements universitaires et d'autre part les pratiques innovantes développées dans les agences d'architecture.

A l'horizon 2020, ¼ des doctorants en architecture devrait ainsi être accueilli dans les agences

*A NOTER : Un projet de décret prévoit **d'intégrer dans le corps des enseignants-chercheurs, des enseignants-praticiens***

Les innovations dans la nouvelle façon d'exercer la profession

Entrée dans la vie professionnelle

Dès 2015, 8 Ecoles ont créé des incubateurs, pépinières pour les jeunes architectes au moment où ils se lancent dans le monde professionnel. De ces incubateurs émergeront de nouvelles pratiques pour la profession. L'appel à projet permettant de créer ces incubateurs a été renouvelé en 2016 (mesure 15 de la SNA)

Le crédit Impôt Recherche (CIR)

Le CIR est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Il couvre les activités de recherche et de développement telles que les activités de recherche fondamentale et les activités de développement expérimental (prototypes ou installations pilotes).

Bien qu'elles soient éligibles au CIR comme toutes les entreprises, les agences d'architecture y ont peu recours. Peu d'agences sont structurées pour bénéficier de cette mesure dont les critères d'attribution sont complexes.

Les innovations dans la nouvelle façon d'exercer la profession

Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Le CIFRE est un dispositif de financement de thèse qui aide les entreprises pour le recrutement de jeune chercheur-doctorant, soit une mesure encore une fois plutôt utilisée par les agences françaises les plus importantes.

Création d'un « permis de faire »

L'architecture et l'urbanisme s'ouvre à l'expérimentation et à la recherche appliquée avec le « permis de faire »

La loi LCAP en son article 88, autorise les maîtres d'ouvrage publics à déroger à certaines règles de construction pour les équipements publics et les logements sociaux.

De même, elle autorise les dérogations pour des opérations situées dans les limites d'opérations d'intérêt national (OIN).

Les innovations dans la nouvelle façon d'exercer la profession

Le « permis de faire »

Le décret qui sera publié prochainement définit ses champs d'application et les objectifs à atteindre.

Les règles de construction des bâtiments auxquelles il peut être dérogé sont relatives :

1° au réemploi de matériaux provenant de déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments

2° à la performance et aux caractéristiques énergétiques et environnementales

3° aux caractéristiques acoustiques

4° à la sécurité et la protection des immeubles

5° aux personnes handicapées ou à mobilité réduite



MERCI !

« L'architecture ne peut sauver le monde, mais elle peut donner le bon exemple » (Alvar Aalto)